

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, que les membres du conseil ont adopté la résolution 2021-02-04, le 1^{er} février dernier pour modifier la de la séance de mars 2021 à huis clos.

CHANGEMENT D'HEURE POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DE MARS 2021

COVID-19 – SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun. Celui-ci a été fixé par la résolution no 2020-11-21 et qu'il a lieu de changer l'heure afin de respecter les obligations gouvernementales (couvre-feu);

La séance de mars 2021 auront lieu à 19h au lieu de 20h à huis clos.

Les séances sont enregistrées audio et disponibles après le conseil sur le site de la municipalité.

Si vous avez des questions pour le conseil, nous vous invitons à les communiquer par courriel : directrice@st-claude.ca

Donné à Saint-Claude, le 2 février 2021

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources, Poste Canada.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 février 2021

France Lavertu
Directrice générale et sec-très.